

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
0413312566

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens 1^{ère} ligne souscrit par la collectivité auprès de la SMACL Assurances, le Département a déclaré les dégâts et les vols de matériels informatiques subis le 21 décembre 2019 par le collège Rocher du Dragon sis avenue Henri Pontier à Aix-en-Provence (13100).

En réparation du préjudice subi par le Département et suite à la réunion d'expertise du 15 juin 2020, l'assureur de la collectivité propose une indemnisation de 23 233,19 € TTC, répartie de la façon suivante :

- une somme de 18 860,97 € au titre du règlement immédiat,
- une somme de 4 372,22 € au titre du règlement différé sur présentation des factures de travaux.

Compte-tenu de ces éléments, l'indemnité proposée est satisfaisante et il convient de l'accepter.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL